

disposition de l'Evêque du Havre-de-Grâce. De là ce nouvel Apôtre alla évangéliser plusieurs centres encore sauvages, où il déploya une activité surprenante pour convertir les âmes. Désigné par le Souverain Pontife Léon XIII pour le siège épiscopal du Havre-de-Grâce, devenu vacant par la mort de son titulaire, il fut sacré le 22 mars 1870. En 1880, le Souverain Pontife le transféra au siège de Gallipoli, en Italie. Il l'occupa pendant 8 ans. Sentant alors ses forces décliner et désireux de reprendre, avant de mourir, les chères observances de la vie franciscaine, il demanda à se retirer. Léon XIII consentit à le décharger du fardeau pastoral, à la condition formelle qu'il serait nommé archevêque titulaire de Cio. Mgr Cafarnini se retira alors au milieu de ses frères. Il est mort après les avoir édifiés tous par son humilité, sa simplicité et sa piété.

**Les Missions franciscaines en Chine** — Les *Acta Ordinis* du mois de mars donnent un compte-rendu exact de l'état des missions franciscaines en Chine. Les chiffres qu'ils donnent sont extraits des Rapports des Vicaires Apostoliques adressés à S. Em. le cardinal Gotti, préfet de la Congrégation de la Propagande. Nous communiquons à nos lecteurs ceux qui, croyons-nous, pourront les intéresser. Les 9 vicariats Apostoliques de Chine où 139 prêtres, tous enfants de saint François, s'efforcent de répandre la parole évangélique comptent 124,784 chrétiens et 35,270 catéchumènes. Les Frères-Mineurs sont aidés dans leurs travaux par 98 prêtres séculiers Tertiaires, 16 frères convers et 137 religieuses franciscaines. Ils desservent 850 églises et chapelles, ont fondé 2091 chrétientés et donnent l'instruction à 155 jeunes séminaristes. Si le zèle de ces vaillants apôtres est digne de notre admiration, ajoutons que le nombre des missionnaires est bien restreint pour les 80,310,000 païens qui, dans les limites de leurs vicariats, sont encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. C'est le cas de redire la parole de N.-S. : La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

**Indulgences en l'honneur de saint François.** — Un bref du Souverain Pontife Pie X daté du 29 février 1904, concède à tous les fidèles, à la demande du R<sup>m</sup> Père Général de l'Ordre des Frères-Mineurs, une indulgence plénière à gagner le jour de la fête de saint François d'Assise ou un des jours de son octave. Pour participer à cette faveur spirituelle, les conditions à remplir en plus de la contrition, de la confession et de la communion, sont la visite d'une église

ou chapel  
princes cl  
et l'exalta  
indulgenc  
contrits d  
vaine ou l  
applicable  
le bref de  
dévotion  
puissent-e

Nos S.  
l'Ordre de  
confesseur  
du deuxiè  
seconde c

Le Rév  
tion, pour  
Pontife, le  
vertue du  
de Chili  
teur de D  
l'Ordre de  
de la S. C  
quer ce l  
bienheure

Béatifi  
rain Pont  
vénérable  
était lu u  
les Pères  
dont nou  
forme de  
tés de la I  
dans la Ba  
après la le  
mercier le  
a rappelé  
attendait  
bilaire de